

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 642

présenté par
M. Reiss
-----**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter la seconde phrase de l'alinéa 192 par le mot :

« professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement rédactionnel et de précision.